

*Travaux de la Chambre*

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, nous sommes vivement déçus de ce que le gouvernement ait décidé de museler les députés qui voudraient parler d'une question aussi importante que le rétablissement de la peine de mort. Cela ne ressemble en rien à ce qui s'est produit lorsque la Chambre a été naguère saisie de cette question, ni aux propos que le premier ministre (M. Mulroney) a tenus lorsqu'il s'est officiellement déclaré l'adversaire de la peine de mort.

Je tiens à poser une question et, si possible, à le faire dans les formes. Étant donné les observations du vice-premier ministre (M. Mazankowski), je me demande si la présidence pourrait statuer sur la question de privilège et le rappel au Règlement de vendredi dernier. J'espère que la présidence ne verra pas là une tentative de ma part pour l'obliger à agir promptement, mais je m'estime contraint de poser la question, étant donné ce que le vice-premier ministre vient de dire.

**M. Riis:** Monsieur le Président, je suis profondément déçu que nous devions en passer par là. Je tiens tout d'abord à dire au vice-premier ministre (M. Mazankowski) qu'au moins nous lui sommes reconnaissants de nous avoir prévenus de sorte que les députés de tous les côtés de la Chambre sauront suffisamment à l'avance que ce vote critique aura lieu mardi à 1 heure du matin. Je tiens toutefois à dire combien nous le déplorons.

Jusqu'à présent, au cours du débat sur la peine capitale, 82 p. 100 des députés n'ont pas encore pu intervenir.

**M. Fennell:** Ce n'est pas vrai.

**M. Riis:** Quatre-vingt deux p. 100 n'ont pas encore pu prendre la parole à la Chambre des communes. Nous avons cru le premier ministre (M. Mulroney) quand il nous a dit que les Canadiens assisteraient à un débat libre et complet et à un vote à la Chambre des communes. Nous avons pensé que cela signifiait que tous les députés qui souhaiteraient faire un discours sur la peine capitale auraient la possibilité de le faire. Mais alors que 82 p. 100 des députés ne l'ont pas encore fait, le gouvernement présente une motion qui va nous imposer le vote dans quelques heures de débat. C'est quelque chose que nous estimons inacceptable. Encore une fois, nous constatons qu'il ne faut pas croire le premier ministre sur parole. Il nous a dit une chose, et le gouvernement en fait une autre. Nous assistons là à une tendance que je trouve profondément regrettable.

Je pense que les Canadiens vont aussi s'estimer lésés. Ils ont le droit de connaître les raisons du vote de leur député à une heure du matin mardi. Il n'est pas déraisonnable de s'attendre à ce que les députés qui souhaitent faire un discours pour expliquer leur vote à leurs électeurs et aux Canadiens puissent avoir la possibilité de le faire.

Au nom des néo-démocrates je tiens à exprimer notre profonde déception. Nous estimons qu'il s'agit d'un recours déplacé à la procédure parlementaire. L'intention de la mesure radicale qu'est la clôture n'a jamais été de limiter un débat sur ce qui est littéralement une question de vie et de mort.

Au nom des néo-démocrates, j'affirme que cette initiative est malencontreuse. Ce n'est pas ce que le premier ministre a promis aux Canadiens. C'est une décision qui, à notre avis, portera atteinte à l'estime que le public porte actuellement à la Chambre des communes et au Parlement du Canada. Si l'on empêche les députés qui le veulent d'intervenir sur une question aussi cruciale que celle-ci, alors que 82 p. 100 d'entre eux n'ont pas encore eu l'occasion de faire un discours, les Canadiens vont avoir eux aussi l'impression d'avoir été trahis.

[Français]

**M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques):** Monsieur le Président, moi aussi, je voudrais exprimer ma profonde déception à la décision que le gouvernement vient de prendre d'imposer la clôture sur le débat sur la peine de mort.

Ce qui fait que cette décision a un impact spécial, c'est qu'il s'agit d'un vote dit «libre» qui ne respecte pas l'autorité des whips et chaque député s'attendait, peut-être, enfin, la majorité des députés s'attendaient à pouvoir exprimer leur opinion, à pouvoir expliquer leur vote.

Je pense aussi que la majorité des Canadiens s'attendaient à ce que leurs députés, qu'une grande partie des députés s'expriment sur le sujet.

Alors, je vous dirai que, pour ma part, je serai peut-être l'un de ceux qui n'auront pas l'occasion de parler et qui auraient aimé expliquer pourquoi ils voteront contre la résolution qui tente de rétablir la peine de mort.

Je voudrais être bref et, en terminant, je vous dirai qu'il est étrange que le gouvernement ait imposé la clôture sur un vote de ce genre. La clôture, ironiquement, qu'on appelle aussi «guillotine», s'appliquera maintenant à un projet de loi qui tentera de ramener la peine de mort.

• (1450)

[Traduction]

**M. Nowlan:** Monsieur le Président, j'ai écouté le leader parlementaire parler de cette question très grave et très délicate. Ayant participé à trois autres débats sur la peine capitale depuis que je suis député, connaissant bien les émotions et les divisions que ce débat suscite parce qu'il fait appel à la conscience de chacun de nous, je suis franchement déçu de la réaction de ceux du côté de l'opposition où j'ai déjà moi-même siégé. J'espérais que les leaders parlementaires pourraient conclure une entente pour raccourcir le temps de parole et prolonger les heures de séance. Si les députés d'en face voulaient vraiment donner à tous les députés la chance de participer au débat, cela aurait été la solution la plus simple. Les leaders parlementaires auraient pu s'entendre là-dessus au lieu de critiquer le premier ministre (M. Mulroney) pour en retirer des avantages politiques. Ils auraient alors pu débattre la question sans rechercher des avantages politiques mesquins.